

IMMOBILIER

GESTIONNAIRE TRANSACTIONNAIRE IMMOBILIER

LG03610A - LICENCE GENERALE DEG

HORS TEMPS TRAVAIL

EN ALTERNANCE

CPF

VAE

EPN14 - Droit et immobilier


60 crédits ECTS
Licence

 Licence Droit, Economie, Gestion mention
Gestion Gestionnaire transactionnaire
immobilier

 Mention officielle :
Arrêté du 08/07/2021 - accréditation jusqu'à
fin 2024-2025

Niveau d'entrée requis : niveau 5 (bac+2)

Niveau de sortie : niveau 6 (bac+3)

Modalités d'accès :

- Formation continue HTT
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- VAE / VAPP / VES

 NSF : Spécialités plurivalentes des
échanges et de la gestion (310),
Finances, banque, assurances, immobilier
(313)

 Métiers (ROME) :
C1502 - Chargé(e) d'unité de gestion
immobilière, C1501 - Cadre de la gestion
en patrimoine immobilier
France Compétences : **RNCP35924**

Certifinfo : 112462

CPF : **334306**

Débouchés :

 Métiers de la transaction et de la gestion
immobilières.
Poursuite possible vers le Master Droit de
l'Immobilier de l'ICH Paris.

 La licence générale offre comme
perspective la poursuite des études
vers un master ou la présentation à un
concours (administratif ou enseignement).
Elle est intégrée au schéma européen LMD
(accords de Bologne).

Références :

	2021	2020	2019
taux réussite	-	-	-
taux abandon	-	-	-

base : effectifs résidents Réunion

PRESENTATION

Pour les entreprises immobilières, la maîtrise des règles de droit et la connaissance des mécanismes économiques sont un gage de sécurisation et de performance de leur activité. Les professionnels du secteur exercent le plus souvent leur métier au sein d'agences immobilières, de cabinets d'administration de biens ou de directions immobilières de grandes entreprises.

La licence générale DEG mention Gestion parcours Immobilier du Cnam prépare aux différentes spécialités métiers, fortement pourvoyeuses d'emplois, et concernant principalement : la promotion (prospecteurs fonciers, responsables de programmes immobiliers, etc.) ; la gestion des biens (gestionnaires de patrimoine, administrateurs de biens, syndics de copropriété, etc.) ; et la transaction immobilière (négociateurs, agents immobiliers, experts immobilier, etc.).

OBJECTIFS

La licence Immobilier de l'ICH constitue un des parcours de la licence générale de Gestion du Cnam LG036. Les enseignements spécifiquement immobiliers sont regroupés en 3e année (L3, 60 crédits européens). Celle-ci est conçue pour donner aux élèves un solide socle de savoirs théoriques et pratiques en immobilier (propriété et droits réels, vente, baux, copropriété, déontologie, marchés de travaux...), indispensable pour l'exercice de toute activité immobilière. La licence 3 leur ouvre ainsi la possibilité de poursuite d'études dans le master de l'ICH, afin d'approfondir leurs connaissances et compétences immobilières (master 1) puis de se spécialiser dans un domaine d'activité spécifique (master 2).

La licence offre aussi la possibilité d'accéder immédiatement aux métiers de la transaction et de la gestion immobilières. À cet égard, en application du 1° de l'article 11 du décret du 20 juillet 1972 relatif aux conditions d'exercice des activités immobilières, la licence Immobilier de l'ICH ouvre droit à l'obtention de la carte professionnelle de «Transactions sur immeubles et fonds de commerce», de «Gestion immobilière» et de «Syndic de copropriété».

PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES

Publics

Salariés en activité, en projet de transition professionnelle, en reconversion professionnelle, chefs d'entreprise et indépendants, demandeurs d'emploi, jeunes en contrats d'alternance.

Pour les spécificités liées au contrat d'apprentissage, merci de contacter directement le service Entreprises du Cnam Réunion.

Conditions d'accès

- soit être titulaire des 120 crédits des L1 et L2 d'une licence dans le domaine droit-économie-gestion ou d'une autre licence dans un domaine en lien avec celui de la L3,
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (BTS, BUT-DUT, certification RNCP de niveau 5 ...) dans un domaine en lien avec celui de la L3,
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP), Validation des Etudes Supérieures (VES).

CALENDRIER PREVISIONNEL

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le 1er juin 2022		
Inscriptions jusqu'au	31/10/22	31/03/23
Début des cours	05/09/22	06/03/23
Fin des cours	10/02/23	21/07/23
Semaine de révisions	semaine du 13/02/23	semaine du 24/07/23
Examens 1ère session	semaine du 20/02/23	semaine du 31/07/23
Examens 2nde session	quinzaine du 21/08/23 au 02/09/23	
Interruption des cours du 19/12/2022 au 06/01/2023 inclus - reprise le 09/01/2023		

DUREE, LIEU ET HORAIRES

- Durée minimale : 1 an (L3) - 450 hrs
- Durée maximale : non spécifiée (sauf règles de la compensation spécifiques aux licences - cf. page 3)
- Lieu de formation : centre régional du Cnam (LE PORT) et formation à distance depuis l'ENF
- Horaires : du lundi au vendredi de 17h à 21h et le samedi de 8h à 12h selon programmation des enseignements en présentiel

RENSEIGNEMENTS

Centre régional du Port
18 rue Claude Chappe ZAC 2000
info@cnam.re
Tél. 0262 42 28 37
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15

 pour en savoir plus,
consultez notre guide : www.cnam.re


LICENCE 3

	periode	enseignements	examens
DRM001			6 ECTS
Initiation aux études juridiques immobilières	An.	 cours	 1
DRM002			8 ECTS
Droit de la propriété immobilière	An.	 cours	 1
DRM106			6 ECTS
Copropriété et ensembles immobiliers	An.	 cours	 1
DRM113			6 ECTS
Contrats de vente d'immeubles	-	 FOAD	 1
DRM116			6 ECTS
Comptabilité immobilière	An.	 cours	 1
DRM121			3 ECTS
Statut et déontologie des professions immobilières	An.	 cours	 1
DRM131			3 ECTS
Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	An.	 cours	 1
DRM133			3 ECTS
Baux d'habitation	An.	 cours	 1
DRM134			3 ECTS
Baux commerciaux	An.	 cours	 1
DRM137			3 ECTS
Techniques de négociation immobilière	An.	 cours	 1
DRM138			3 ECTS
Introduction à la technologie des bâtiments	An.	 cours	 1
DRM139			3 ECTS
Introduction à la pathologie des bâtiments	An.	 cours	 1
UADR0T 			7 ECTS
Expérience professionnelle L3		rapport	 a

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

a. Pour obtenir la licence 3 de l'ICH, l'élève doit non seulement valider un certain nombre d'unités d'enseignement (voir ci-contre) mais aussi une unité d'activité (UA) conférant 7 crédits européens et correspondant à l'expérience professionnelle acquise avant la demande du diplôme. Il s'agit :

- soit d'une activité immobilière, salariée ou indépendante, d'au moins un an (équivalent plein temps),
- soit d'une activité non immobilière, salariée ou indépendante, d'au moins deux ans (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celles requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe...),
- soit, dans les autres cas, d'un ou plusieurs stages en entreprise – ou autre organisme d'accueil privé ou public – dans l'immobilier d'une durée de trois à six mois (équivalent plein temps) - dans ce cas, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam.

Cette expérience professionnelle est restituée dans un rapport d'activité ou un rapport de stage qui doit être validé par le responsable pédagogique de l'ICH.

UNITES D'ENSEIGNEMENT

DRM001 – Initiation aux études juridiques immobilières

Connaître et savoir mettre en œuvre les principes et les mécanismes juridiques fondamentaux nécessaires à toute activité immobilière.

DRM002 – Droit de la propriété immobilière

Connaître les règles fondamentales et les pratiques relatives à la propriété des biens immobiliers, privés et publics : identifier le propriétaire d'un bien immobilier et les différents titulaires de droits réels sur ce bien, déterminer les droits et contraintes de chacun, savoir prévenir ou résoudre les principaux litiges entre eux ainsi qu'avec les tiers (voisins notamment).

DRM106 – Copropriété et ensembles immobiliers

Connaître les règles et les pratiques relatives à la constitution et à l'administration des immeubles bâtis placés sous le régime de la copropriété et/ ou autre organisation complexe : administrer des biens immobiliers en copropriété, accompagner – rédaction des actes, conseil – la mise en copropriété d'un immeuble bâti.

DRM113 – Contrats de vente d'immeubles

Connaître les règles et les pratiques professionnelles relatives aux contrats de vente immobilière, de la phase préparatoire jusqu'à la réalisation de la vente : procéder à l'achat et à la vente de biens immobiliers, conseiller et accompagner des tiers dans l'achat et l'acquisition de tels biens.

DRM116 – Comptabilité immobilière

Étudier les règles juridiques et les pratiques de la comptabilité des activités immobilières.

DRM121 – Statut et déontologie des professions immobilières

Connaître les règles statutaires et déontologiques applicables aux professions immobilières visées par la loi Hoguet du 2 janvier 1970 (agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics de copropriété et marchands de liste).

DRM131 – Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre

Connaître les règles et les pratiques de passation et d'exécution des marchés privés de travaux : participer (rédaction, conseil) à la conclusion de marchés privés de travaux, suivre l'exécution des marchés jusqu'à l'achèvement et la réception des travaux.

DRM133 – Baux d'habitation

Connaître les règles et les pratiques relatives à la conclusion, à la gestion et au contentieux des baux d'habitation : accompagner – rédaction, conseil – la conclusion de baux d'habitation, assurer la gestion locative de locaux d'habitation.

DRM134 – Baux commerciaux

Connaître les règles et les pratiques relatives à la conclusion et à la gestion des baux commerciaux : accompagner – rédaction, conseil – la conclusion de baux commerciaux, assurer la gestion locative de locaux d'activité.

DRM137 – Techniques de négociation immobilière

Étudier les processus et techniques professionnelles de commercialisation des immeubles destinés à divers usages (habitation, bureau, commerce, activités...).

DRM138 – Introduction à la technologie des bâtiments

Comprendre les caractéristiques constructives des bâtiments neufs et anciens afin d'en tenir compte dans les activités de gestion immobilière, de réalisation d'opérations immobilières (construction neuve, réhabilitation, restructuration) et d'évaluation immobilière.

DRM139 – Introduction à la pathologie des bâtiments

Comprendre les principales pathologies pouvant les affecter, afin d'en tenir compte dans les activités de gestion immobilière, de réalisation d'opérations immobilières (construction neuve, réhabilitation, restructuration) et d'évaluation immobilière.

LEGENDE

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits garantissant la reconnaissance académique des études effectuées à l'étranger.



Parcours bloqué. Les unités d'enseignement ne peuvent pas être choisies à la carte.



Possibilité d'équivalence d'unité d'enseignement.

S1 : semestre 1 / **S2** : semestre 2 / **S1+2** : semestre 1 et 2 / **An.** : unité annuelle



présentiel en soirée



présentiel en journée



100% à distance

cours : modalité hybride organisée en face-à-face pédagogique + webconférences

travaux pratiques (TP) : modalité organisée en face-à-face pédagogique uniquement

formation à distance (FOAD) : modalité organisée entièrement à distance (sauf examens)



examen terminal sur table



production à rendre



évaluation orale



coefficient de pondération (compensation possible pour les licences)

INTERVENANTS

J. VIRACAOUNDIN, Directeur des études, Référent rapports et mémoires
Formateur-Docteur en Sciences de l'Education
S. FARNOCCHIA, Docteur en Droit privé, Maître de conférences à l'Université de la Réunion et Formateur (Responsable pédagogique filière Immobilier)
F. GOSSARD, Agent immobilier et administrateur de biens responsable des opérations comptables et financières - Licence professionnelle Droit immobilier et Titre niv. 6 Responsable de programmes immobiliers (ICH),
T. PIERAUT, Président d'agence immobilière (expérience 15 ans) - Master 2 Droit immobilier, Master 2 Droit du patrimoine et Titre niv. 6 Expertise immobilière (ICH Paris),
F. RETALI, Retraité de la fonction publique en fiscalité des entreprises - Diplômé de l'Ecole Nationale des Impôts et Maîtrise de droit,
S. PIMPEC, Responsable des opérations comptables et financières et formateur indépendant (expérience 25 ans) - Diplômé en Gestion Immobilière de l'Ecole Française d'Administration de Biens (EFAB),
B. LABESSE, Entrepreneur en gestion locative et immobilière (expérience 30 ans) - Licence Economie et Histoire (Paris Sorbonne) et Titre Expertise immobilière (ICH),
R. APAVOU, Enseignant et Docteur de droit privé.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Organisation

Les enseignements se déroulent en soirée du lundi au vendredi de 17h à 21h. Certains enseignements pourront se dérouler le samedi matin de 8h à 12h. Des regroupements en face-à-face pédagogique sont animés par les formateurs pour chacune des unités d'enseignement (UE).
Le nombre de regroupements en salle dépend du nombre de crédits ECTS alloué à l'unité (voir tableau des fréquences de cours ci-dessous).
Certaines UE ont une modalité dite FOAD, i.e l'enseignement est suivi en 100% distanciel via la plateforme Internet depuis un autre centre du réseau Cnam.
En complément des séances en présentiel, l'élève a accès à un **environnement numérique de formation (ENF)** sous la forme d'une plateforme Internet à partir de laquelle il pourra télécharger un grand nombre de ressources pédagogiques et ainsi travailler en réelle autonomie.

Fréquence des cours

	UE semestrielle		UE annuelle
	3 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
volume horaire	25 heures	50 heures	
>> durée d'un regroupement et d'une webconférence : 2H <<			

Moyens et méthodes pédagogiques

L'accès à l'ENF permet à l'élève de jouir d'un espace numérique de travail entièrement personnalisé et sécurisé et d'avoir accès à une grande quantité de ressources pédagogiques : supports de cours, exercices et corrigés, accès à une banque de données documentaires, Mooc, outils et logiciels de travail collaboratif, interfaces de webconférences, outils de communication et d'échange (chat, forum, messagerie), version complète de la suite Office 365 ...
Chaque regroupement est enregistré et mis en ligne à disposition de l'élève sur son ENF en mode asynchrone pour qu'il ne puisse manquer aucun cours.
L'élève a également accès à un espace personnel à partir duquel il peut consulter son planning, ses résultats d'examen et son dossier administratif.
Un fond documentaire constitué d'ouvrages physiques est à disposition des élèves en libre consultation sur place avec possibilité d'emprunt.

Evaluations et suivi de la formation

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examen par UE (hors unités d'activité). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur l'espace personnel de l'élève ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.
Une attestation de succès aux examens est délivrée en fin de semestre ainsi qu'une attestation de suivi de formation en fin de parcours.
Des enquêtes de satisfaction des enseignements et d'insertion à 6 mois sont menées auprès de nos élèves.

BLOCS DE COMPETENCES

En conformité avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le Cnam a découpé son offre de formations diplômante en blocs de compétences, qui constituent une partie identifiée de la certification.
Le principe même de ces blocs de compétences est qu'ils peuvent être validés séparément de la certification dont ils font partie. La validation des unités qui composent un bloc donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite.

Les formations découpées en blocs de compétences sont éligibles au financement CPF (Compte Personnel de Formation).

Pour connaître le contenu détaillé de chaque bloc de compétence ci-dessous et de ses modalités d'évaluation, veuillez-vous rapprocher de notre service accueil.

Licence DEG parcours Gestionnaire transactionnaire immobilier

bloc 1	Fondamentaux juridiques des activités immobilières
bloc 2	Transaction immobilière
bloc 3	Gestion immobilière
bloc 4	Pilotage de travaux immobiliers

DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Pour la délivrance du diplôme, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

1. Justifier des conditions d'accès et de pré-requis

Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.

2. Validation des enseignements (UE)

par capitalisation : dans la mesure où les élèves du Cnam ne sont pas en formation initiale, ils s'inscrivent dans des parcours individualisés dans lesquels les UE validées sont acquises à vie et peuvent être utilisées dans d'autres filières de formation. Ainsi, la licence s'obtient par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours visé. L'évaluation des connaissances et des compétences dans les UE est réalisée, en règle générale, par un examen terminal ou par un contrôle continu ou encore par une combinaison des deux. Pour certains enseignements, une présentation orale peut également être demandée à l'élève. Une note égale ou supérieure à 10/20 est exigée pour la validation de chaque unité d'enseignement par capitalisation, et permet l'attribution des crédits correspondants à l'UE.

par compensation : les candidats peuvent aussi opter pour l'obtention de leur diplôme par le système de compensation (Licence uniquement). Ainsi, la note de 10/20 à chaque UE n'est plus obligatoire et la validation des enseignements est basée sur le calcul de la moyenne générale pondérée (chaque UE est affecté d'un coefficient - cf. détails p. 2).

Les unités de pré-requis, les unités d'activité (UA) et les unités validées par la voie de la VAE ou de la VES sont exclues du dispositif de compensation. Attention, peuvent uniquement bénéficier de ce dispositif les élèves dont la durée de la formation n'excède pas 5 ans (pour un parcours L1, L2, L3) entre la validation de la 1ère UE du cursus et la dernière et 3 ans pour un parcours L3.

3. Validation de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle fait l'objet d'un rapport d'activité dans lequel le candidat met en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours choisi. Il s'agit de justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans la spécialité. Si l'expérience professionnelle du candidat est hors domaine, un stage de 6 mois, en lien avec la spécialité, sera exigé.
Ces conditions d'expérience déterminées constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle de l'élève le jury de délivrance de la licence peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que la durée du stage puisse être inférieure à 3 mois. Pour la formation en alternance, la durée du contrat valide de fait la condition d'expérience professionnelle.

4. Validation en anglais

Pour obtenir la délivrance de la licence, il est indispensable d'apporter la preuve du passage d'une certification en langue anglaise datant de moins de 2 ans sans l'obligation d'un niveau minimum.

Le Cnam de la Réunion est centre d'examen et propose à ses apprenants de passer le **Linguaskill**, test d'anglais produit par l'Université de Cambridge et qui répond aux niveaux du CECRL.



INSCRIPTION

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription en ligne sur le site www.cnam.re

Cette procédure sans engagement est un préambule à votre inscription qui deviendra définitive une fois votre dossier validé auprès de nos services.

Pièces à fournir pour valider votre inscription :

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- **personnes en activité** : attestation d'emploi ou dernier bulletin de salaire
- **demandeurs d'emploi** : attestation de Pôle Emploi de moins de 15 jours faisant apparaître votre catégorie
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- une photo d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues le cas échéant dans d'autres centres du réseau Cnam
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam OU attestation de prise en charge par l'employeur* (cf. modèle téléchargeable sur www.cnam.re - à défaut des chèques d'un montant équivalent au tarif à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

* Les frais de dossier (18€) et le droit d'inscription forfaitaire au titre de l'année en cours (200€) sont exigibles dès le jour de l'inscription. Tout dossier incomplet sera refusé. Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours francs après le dépôt de leur dossier d'inscription.

Demandez votre devis de formation à
info@cnam.re

TARIFS

Prise en charge individuelle **

	TARIF INDIVIDUEL / CPF	TARIF DEMANDEUR D'EMPLOI
Frais de dossier (1)	18 €	18 €
Droit d'inscription forfaitaire (2)	200 €	200 €
Droit d'accès aux enseignements		
UE dispensée à La Réunion	14,5 € / heure	CAT 1-4 : 12 €/ECTS CAT 5-8 : 36 €/ECTS
UE dispensée en FOAD (3)		CAT 1-4 : 12 €/heure CAT 5-8 : 14,5 €/heure
UA unité d'activité rapports, projets, mémoires		
Autres frais		
Inscription à l'EICnam (4)	450 €	450 €
Linguaskill test (5)	150 €	150 €
VAE	1.200 €	1.200 €
VAPP	520 €	520 €
VES (hors jurisprudence)	300 €	300 €

** Tarification en vigueur révisable annuellement après approbation du Conseil d'Administration

- (1) frais de dossier pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement.
- (2) droit individuel forfaitaire payable au titre de chaque année universitaire d'inscription au centre régional.
- (3) droit d'accès aux unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas dispensées à La Réunion mais sont proposées en formation ouverte à distance (FOAD) depuis un autre centre organisateur Cnam.
- (4) frais d'inscription à l'EICnam exigibles une seule fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation du diplôme d'ingénieur.
- (5) le Linguaskill est un test d'anglais conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui valide la reconnaissance des diplômes du Cnam.

Pour toute demande de prise en charge par votre employeur, l'OPCO, Pôle Emploi, un organisme tiers, ou pour des formations en alternance, merci de nous consulter.

Vers le site de la composante nationale

Pour en savoir plus : <https://ich.cnam.fr/>



18, rue Claude Chappe
97420 LE PORT



0262.42.28.37



www.cnam.re



info@cnam.re



réseaux sociaux



Bénéficiaire du soutien financier du conseil régional de La Réunion
Organisme certifié NF Service Formation professionnelle en et hors alternance par Afnor Certification
Certification qualité délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation et actions de formation par apprentissage

dernière mise à jour : 08/07/2022